

Le jeudi 20 février 2024

PAR COURRIEL

Madame Gabriela Hernandez

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Réponse à votre demande d'accès à l'information

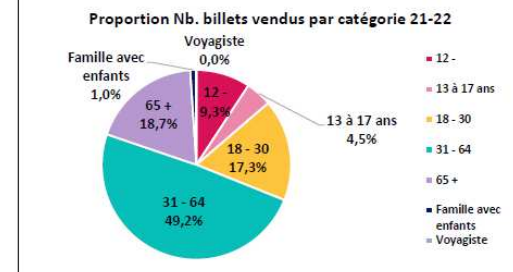
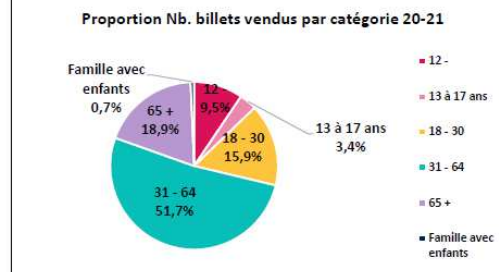
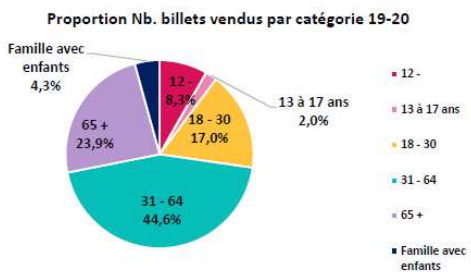
Madame,

Parc des Champs-de-Bataille
Québec (Québec) G1R 5H3
418 643-2150
1 866 220-2150
mnbaq.org

Nous répondons à votre demande d'accès à l'information reçue par courrier électronique le 13 février 2024, en vertu de l'art. 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Voici notre réponse. Vous trouverez les réponses sur l'achalandage du Musée dans nos rapports de gestion (d'activités) disponible à la BANQ [ici](#) et [ici](#).

Voici les statistiques par âge que nous avons :



Veuillez noter que la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès vous informe de certains recours, notamment sur la révision possible de la présente réponse à votre demande dans les 30 jours.

Veuillez agréer, madame, mes plus cordiales salutations.

Le responsable de l'accès à l'information,

Musée national
des beaux-arts
du Québec

Québec

M^e Marc Lajoie, LL.B., LL.M.
Secrétaire général et conseiller juridique